



ÉLECTION D'UN COMITÉ DU PERSONNEL POUR UN MANDAT DE 2025 À 2028

Cher(e)s collègues,

Tous les trois ans, le personnel de chaque institution, organe prévu par le statut des fonctionnaires, est appelé à élire son Comité du personnel. Selon nous, le comité du personnel est appelé à fédérer le personnel face à un environnement incertain, en renforçant sa solidarité et sa cohésion.

L'[USF/EPSU-CJ](#), syndicat [représentatif](#), vous demande à voter pour les 13 candidats de sa liste. Le personnel a tout à gagner d'une complémentarité dans l'action des deux branches de la représentation du personnel, statutaire et syndicale.

Selon les [Statuts](#) d'**EPSU-CJ**, article 2, par. 1,

« Le syndicat a notamment pour buts :

a) la défense de **l'indépendance**, de **la compétence** et de **la permanence** du service public européen,
moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de l'intégration européenne »

Quand ces fondements sont sapés (quand les décisions sont exposées à l'interférence d'opérateurs économiques, p.ex. « [optimisation de l'occupation des locaux](#) »), et la **permanence** de l'emploi est ouvertement menacée (v. [Une conseillère de la Commission ...](#)), c'est **l'intégration européenne** qui est mise à mal et, *entre autres*, le personnel de l'Union qui en subira les conséquences. Et c'est alors aux syndicats que revient la charge de la remettre sur ses rails. C'est là qu'intervient la nécessité de renforcer la position de syndicats forts et compétents, ce qui dépend, *entre autres*, du vote aux élections d'un comité du personnel.

Clivages et précarité

Le personnel s'affaiblit par les multiples clivages qui traversent l'institution : entre Cabinets et Services, entre fonctionnaires, agents temporaires et contractuels, entre stables et précaires, des grilles de salaires différentes pour les mêmes fonctions. Et cela à côté des activités externalisées et des free-lances.

La [précarité de l'emploi](#) peut se caractériser par une durée limitée ou incertaine du contrat ou par le faible niveau de la rémunération ou encore par un cumul des deux.

Pour les plus faibles revenus, nous avons su mettre en place des **palliatifs** : [complément de rémunération](#) à concurrence du [salaire social minimum](#) luxembourgeois ; [Aide au logement](#) (action commune interinstitutionnelle) ; et, sans référence au revenu, des subventions aux abonnements transfrontaliers (v. [concertation](#)), dans le but d'encourager les déplacements par les moyens de transport public (v. aussi [EPSU-CJ](#)).

EPSU-CJ n'a pas épargné des moyens et des efforts pour défendre les agents contractuels et continue à le faire.

L'accès à la permanence de l'emploi

Le **concours général** a été conçu comme la voie privilégiée d'accès à la fonction publique. Fort malheureusement, la machine des concours généraux est grippée : [EPSO](#) a lancé [de nouvelles méthodes](#), « modernes », rapides, voire expéditives, avec des épreuves minées de risques techniques, surveillées à distance par un sous-traitant, qui ont provoqué une vague de plaintes et de litiges, dont le coût n'a pas été évalué. Dans ces conditions, la Cour devra organiser davantage de **concours internes**, lui permettant de reconnaître et de valoriser le capital humain déjà présent.

Un système de promotion unique



À la suite de la grande réforme du statut de 2004, une longue concertation syndicale ayant eu lieu à la Cour en 2006 a abouti à la [mise en place d'un système de promotion](#) des fonctionnaires, dit du prorata temporis, qui constitue un atout pour la Cour de justice (v. [Carrières - Le pro rata temporis](#)). Ce système est fondé sur l'accumulation des mérites et l'égalité de traitement dans le temps (en étalant les promotions tout au long de l'année) et offre l'avantage de la lisibilité et de la prévisibilité. La présence des élus d'EPSU-CJ dans les organes de gestion garantit son fonctionnement correct.

Le chemin est semé d'embûches

Une réforme, non souhaitable, du statut est probable. Il s'agit d'une matière où ce sont les syndicats qui passent au premier plan des négociations. Comptez sur le syndicat qui a une solide expérience des réformes précédentes !

VOTEZ POUR LES CANDIDATS USF/EPSU-CJ !

Simona BLAGA, AST - RO – **Sabine GIRTEN**, AST - BE – **Gianfranco GORI**, AD - IT/FR

Dana IEPURE, AD - RO – **Eliza JÜRSS**, AD - SE/FR – **Peter LOSSE**, AD - DE

Carlos MARQUES, AD - PT – **Paolo NASTASI**, AA - IT – **Guy NICKOLS**, AD - UK

Petros PAPAKALOS, AD - GR – **Jimmy STRYHN MEYER**, AD - DK

Mari-Liis TÖRS, AD - EE – **Marie-Anne WOLFF**, AA - FR